

Les webinaires de la DANE

Présentation de l'outil web-conférence

< Discussion publique



Bienvenue dans la classe virtuelle
Cet outil de webconférence est pour un usage exclusif de la pédagogie
Son utilisation s'effectue dans le respect de la Charte d'utilisation du service "Lycée Connecté"
https://mon.lyceeconnecte.fr/assets/themes/na/img/charte_ent.pdf
Pour une écoute de confort, pensez à utiliser un casque avec micro associé plutôt que le micro interne de l'ordinateur
Aide et tutoriels : <https://lyceeconnecte.fr/une-webconference-dans-lycee-connecte>

Bonne conférence

Envoyer un message à Discussion

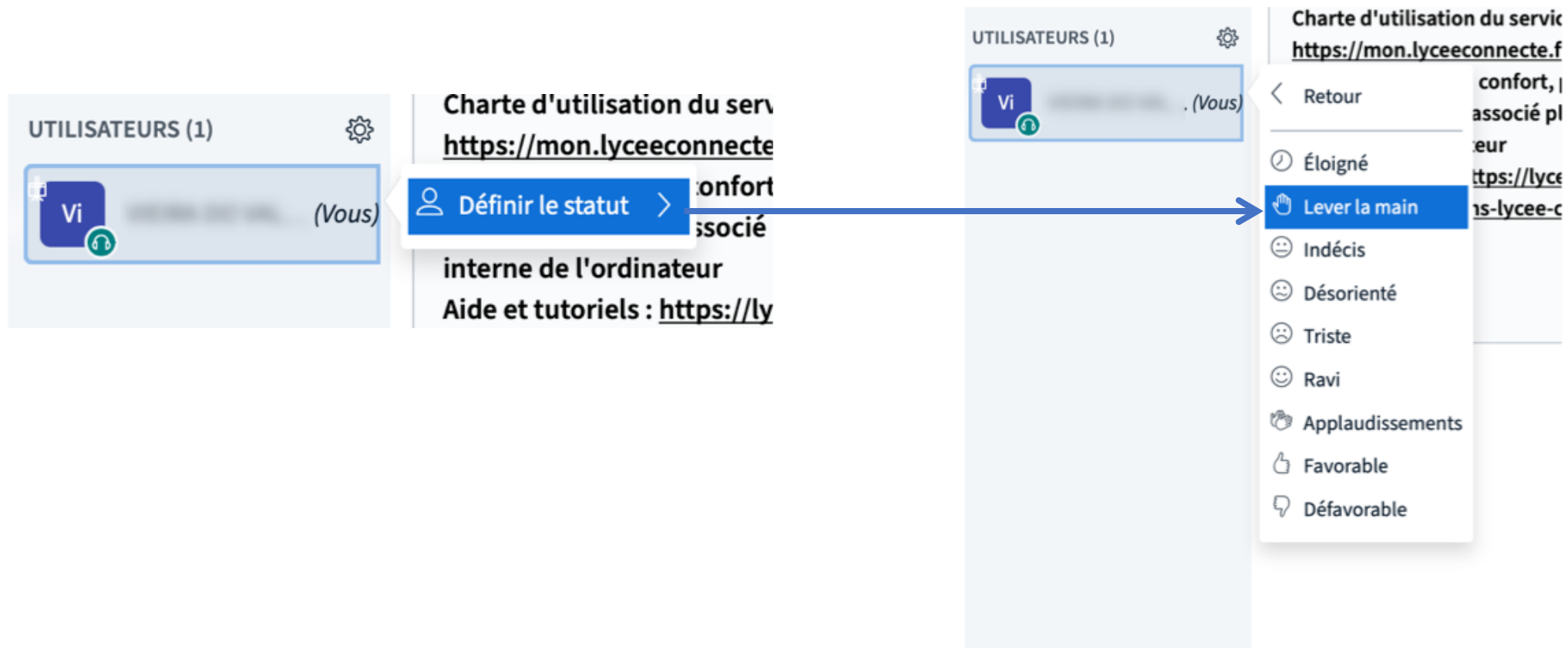


En cas de problème, vous pouvez recourir au tchat

Nous sommes en mode « webinaire » : micro et caméra ne vous sont pas accessibles.

Si vous avez des questions, réservez-les pour la fin du webinaire. Vous pourrez alors utiliser l'outil « lever la main » (1) pour demander la parole et on vous donnera alors l'accès au micro (2). Merci de votre compréhension.





Connaître les missions des RUPN

Connaitre les interlocuteurs et les moyens de communications

Echanger sur les pratiques

Qu'est-ce que le RUPN ?

Fonctions, désignation, indemnité

- Le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 préconise la présence d'un référent pour les usages pédagogiques du numérique (RUPN) dans les établissements.

■ **Chapitre III : Missions particulières mises en œuvre au niveau d'un établissement public d'enseignement du second degré ouvrant droit à l'indemnité pour mission particulière (Articles 6 à 9)**

› [Article 6](#)

Dans le cadre des orientations fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale, les missions suivantes, mises en œuvre au niveau d'un établissement public d'enseignement du second degré, donnent lieu à l'attribution de l'indemnité instituée à l'article 1er aux personnels enseignants et d'éducation désignés, avec leur accord, par le chef d'établissement, lorsque les besoins du service le justifient, pour les assurer :

- coordonnateur de discipline, chargé en technologie de la gestion du laboratoire ;
- coordonnateur de cycle d'enseignement ;
- coordonnateur de niveau d'enseignement ;
- référent culture ;
- référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques ;
- référent décrochage scolaire ;
- coordonnateur des activités physiques, sportives et artistiques ;
- tutorat des élèves dans les classes des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels.

- C'est le chef d'établissement qui désigne le référent aux usages numériques conformément au décret précédent.
- Il est conseillé que cette désignation s'établisse sur la base d'une lettre de mission qui délimite le domaine d'intervention du RUPN, négociés avec le chef d'établissement.

Proposition de lettre de mission définissant le rôle et les activités du référent pour les ressources et les usages pédagogiques du numérique

En application du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 et dans le cadre du projet d'établissement, le chef d'établissement développe le numérique avec – notamment – l'appui d'un professeur référent chargé d'impulser et de coordonner le développement des pratiques pédagogiques intégrant ces « technologies culturelles », et membre de la Commission Numérique. Il détermine les missions de ce (ou ces) professeur(s) dans le cadre suivant :

Mise en œuvre du numérique dans l'établissement

- En collaboration avec l'A.E. tice et l'enseignant gestionnaire des services numériques, ce dernier étant maître d'œuvre en la matière, conseil auprès du chef d'établissement en ce qui concerne les choix d'équipement et les stratégies d'intranet / extranet (ENT, portail Argos et ses briques ...) – hormis celles imposées par la collectivité.
- Collaborer avec toute la communauté éducative, et notamment le professeur documentaliste et la Vie Scolaire pour développer un usage responsable et aider à leur élaboration.
- Favoriser l'émergence des projets numériques et aider à leur élaboration en s'appuyant sur les paliers de « maturité numérique », tels qu'ils sont définis dans le Schéma de cohérence TICE (SCHEMATIC).

Animation / formation

- De la même façon et en complémentarité avec le gestionnaire de services numériques ou l'AE Tice, aide informelle à l'appropriation des outils et services par les professeurs débutants ou nouveaux arrivants (ex : webmél ; guidage dans l'accès aux espaces de stockage du serveur de l'établissement ; utilisation des briques de l'ENT Argos, ...)
- Ateliers, animations ou formations
 - de prise en main des ressources (par exemple, initiation à l'utilisation du tableau numérique et des logiciels afférents, atelier de prise en main tablettes ...)
 - de prise en main des services, conjuguée à une réflexion collective sur les stratégies pédagogiques de mise en œuvre : ENT Argos / Ilias, MediaCad, blogs, applications web 2.0 d'écriture collaborative etc...

Communication

- Relais des informations académiques et nationales (lettres Tice/Edu de la DNE par ex., parcours M@gistère, Eduthèque ...) au regard du numérique.
- Participation aux listes de diffusion académiques, nationales, abonnement à des outils de veille sur le numérique pédagogique et éducatif, permettant la mutualisation des compétences et transmission des informations aux collègues.

A noter qu'en collaboration avec le gestionnaire de services numériques et l'AE-TICE, il est envisagé la publication (trimestrielle ? toutes les 6 semaines ?) d'un « flash'infos » sur le numérique.

Le professeur référent numérique est membre du Conseil Pédagogique au titre de cette mission dans le collège, en dehors de son statut d'enseignant disciplinaire.



CITE BOULAZAC LAURE BARET

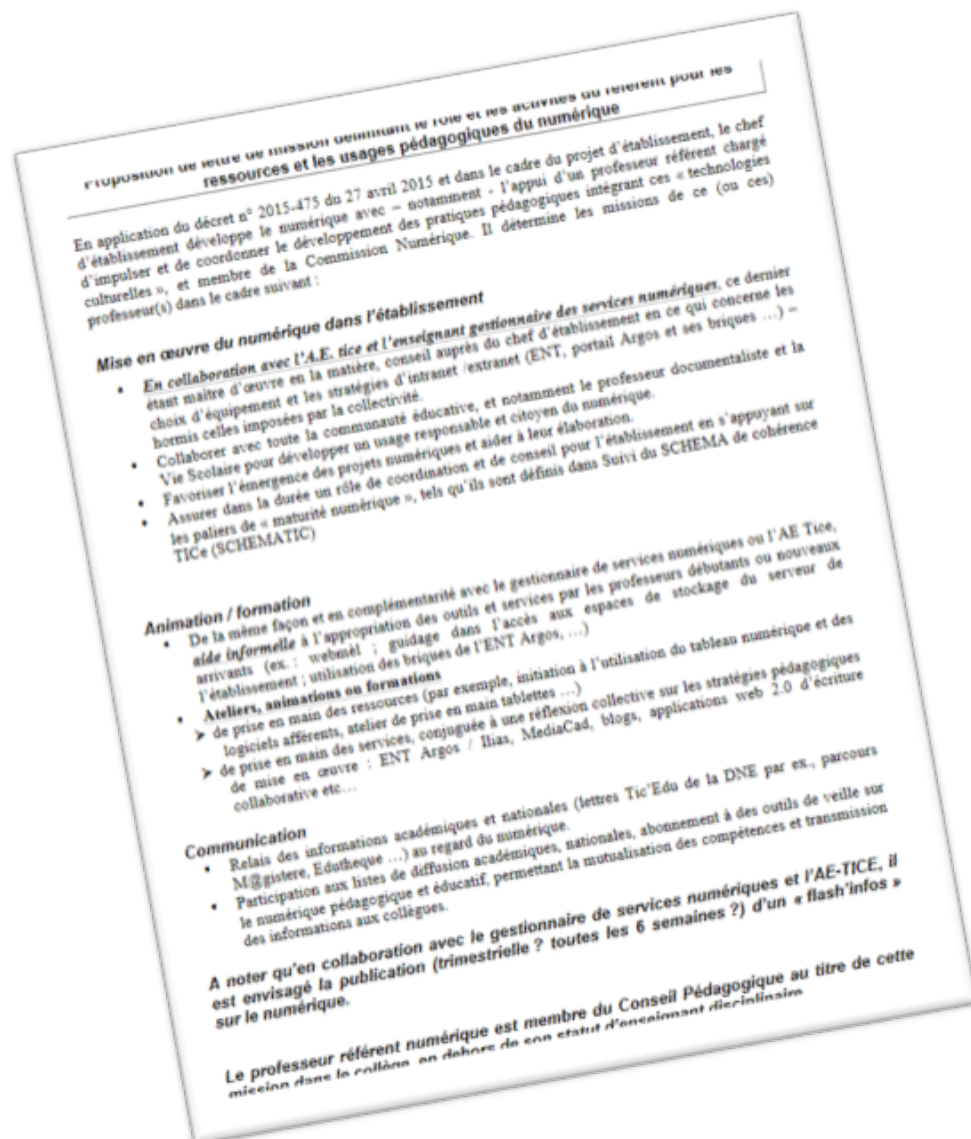
MISSIONS DU REFERENT POUR LES USAGES PEDAGOGIQUES DU NUMERIQUE Pour l'année 2015/2016

- Développer et faciliter l'utilisation pédagogique du numérique par les enseignants de l'établissement :
 - accompagner les collègues afin de développer l'accès aux technologies numériques et favoriser leur usage, notamment dans le cadre du suivi et de la formation des élèves par une utilisation pertinente des moyens à disposition : espace numérique de travail (ENT), ressources en ligne, ressources nationales et académiques, espace collaboratif....
 - travailler avec le professeur documentaliste pour la gestion des ressources numériques dans l'établissement,
 - favoriser une attitude responsable par rapport à l'usage du numérique dans l'établissement,
 - présenter les services et conseiller les collègues professeurs pour l'utilisation des ressources et des applications notamment, l'évaluation des compétences et l'usage des multimédias,
 - diffuser auprès des enseignants toutes les informations concernant les TICE.
- Assurer dans l'établissement un rôle de coordination et de conseil pour l'usage pédagogique des TICE
 - conseiller le chef d'établissement pour le déploiement des matériels et des outils en cohérence avec les orientations académiques,
 - administrer l'ENT ARGOS et co-gérer le site du collège,
 - renseigner l'enquête SCHEMATIC,
 - animer la commission du numérique,
 - apporter son expertise au chef d'établissement pour les formations et les actions à déployer capables de développer les usages.

Le référent, Hichail RENOUF
Nom :
Date : 16-03-16
Signature : [Signature]

Le chef d'établissement,
Chantal DAURIAC





Possibilité de mutualiser les lettres de mission sur le M@gistère « Réseaux des référents pour les usages pédagogiques numériques »


 m@gistère
BORDEAUX

- J'ai une lettre de mission



- Je rédige un rapport
d'activité en fin d'année



- La reconnaissance de la mission du RUPN peut se traduire par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire, selon les modalités fixées par le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 et l'arrêté du 27 avril 2015, publiés au Journal officiel du 29 avril 2015.



Que fait le RUPN?



**Quelles missions vous ont
été confiées en temps que
RUPN ?**

Comment participer ?



WEB

- 1 Connectez-vous sur www.wooclap.com/RUPN2447
- 2 Vous pouvez participer



SMS

- 1 Pas encore connecté ? Envoyez **@RUPN2447** au **06 44 60 96 62**
- 2 Vous pouvez participer

Conseil de
l'équipe de
direction dans le
pilotage du
numérique

Accompagnement
des équipes
pédagogiques.

Administration
des services
numériques

Conseil de l'équipe de direction

- Stratégie guidée par la feuille de route académique pour le numérique disponible sur le site de la DANE (prochainement).



- Animation de la commission numérique de l'établissement

Objectif

Aider le chef d'établissement
et l'équipe de direction dans le
pilotage



Sujets possibles

- place du numérique dans le projet d'établissement ;
- déploiement des outils et des services (ENT, ressources numériques, charte du numérique...) ;
- proposition de réunions d'information, d'actions de formation ;
- achats en lien avec le numérique ;
- projets pédagogiques appuyés sur le numérique ...

Sondage : Une telle commission existe-t-elle dans votre établissement ?

Comment participer ?



WEB

- 1 Connectez-vous sur www.wooclap.com/RUPN2447
- 2 Vous pouvez participer



SMS

- 1 Pas encore connecté ? Envoyez **@RUPN2447** au **06 44 60 96 62**
- 2 Vous pouvez participer

- Partage de l'expertise par le remplissage de l'outil **SCHÉMATIC** disponible dans le portail ARENA

Accueil | **Pilotage, impulsion et organisation** | Pratiques éducatives et pédagogiques | Formation | Ressources | Infrastructure réseau – équipement | Tableau synthétique | Edition

Pilotage, impulsion et organisation

Niveau 1 : conditions minimales pour amorcer les usages du numérique

	Non réalisé	En-cours de réalisation	Réalisé
Intégration du numérique au projet d'établissement (volet numérique ou élément transversal)	☐	☐	☒
Existence d'une charte d'usages des TICE, ou du numérique	☐	☐	☒
Identification d'un enseignant référent pour les usages pédagogiques numériques (RUPN), intégré dans le réseau académique	☐	☐	☒
Existence d'un ENT, ou de services équivalents/associés, visant à organiser la vie scolaire	☐	☐	☒
Diffusion d'information actualisée au grand public (site web...)	☐	☐	☒
Présentation de CARTOUN aux équipes enseignantes	☐	☐	☐

Niveau 2 : conditions de réussite pour l'intégration du numérique dans les pratiques éducatives et pédagogiques

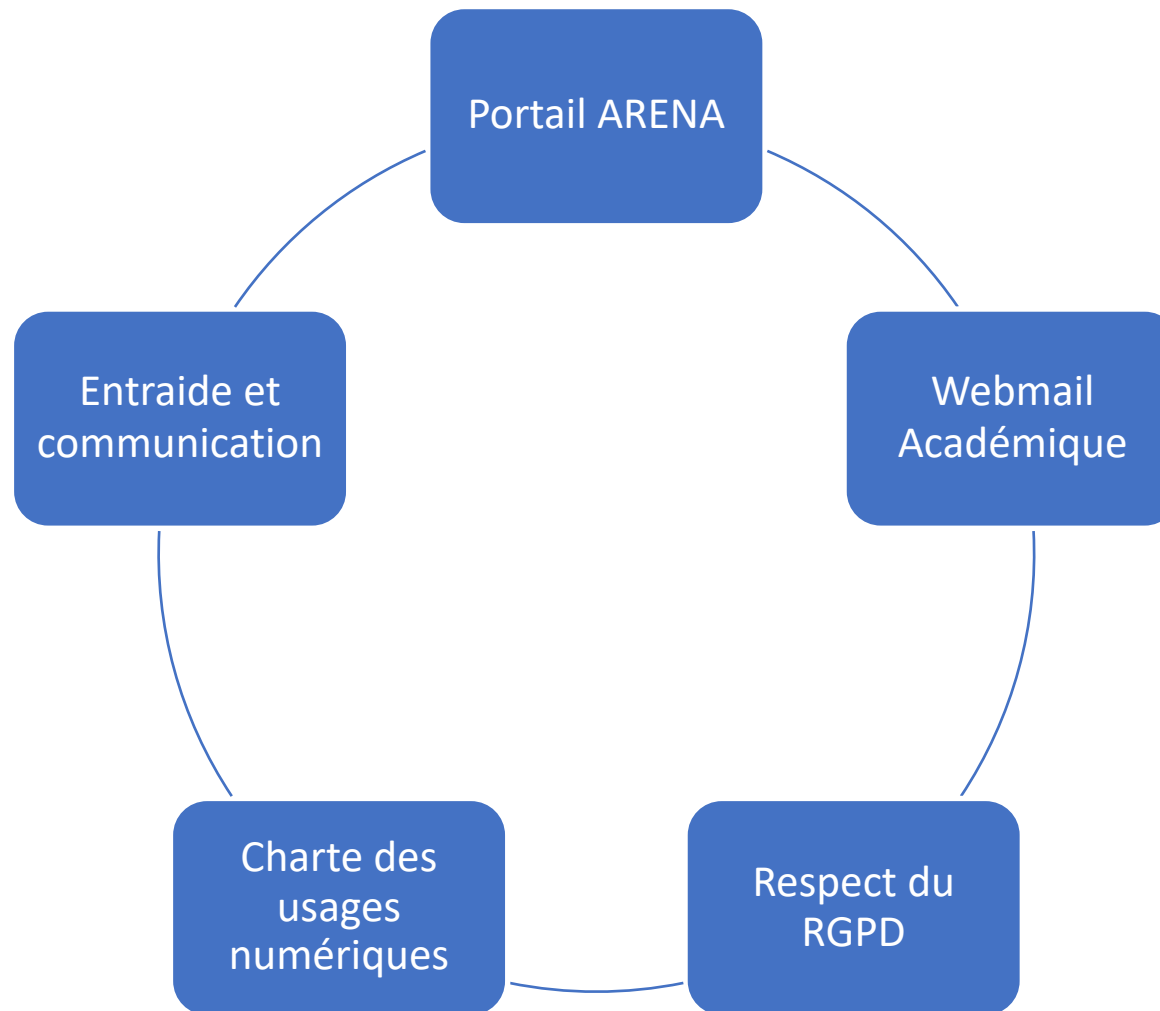
	Non réalisé	En-cours de réalisation	Réalisé
Animation d'une "commission pour le numérique" dans l'établissement (chargée de faire le point sur les usages, les projets et les indicateurs)	☐	☒	☐
Charte d'usages intégrant des éléments de "savoir-vivre" avec le numérique et de netiquette (articulation avec une charte de vie). Engagement dans une politique de "zéro papier inutile".	☐	☐	☒
Renseignements d'au moins une fiche CARTOUN pour l'établissement. Fréquentation occasionnelle de la plateforme	☐	☐	☐

Niveau 3 : conditions avancées pour l'appropriation du numérique dans les pratiques éducatives et pédagogiques

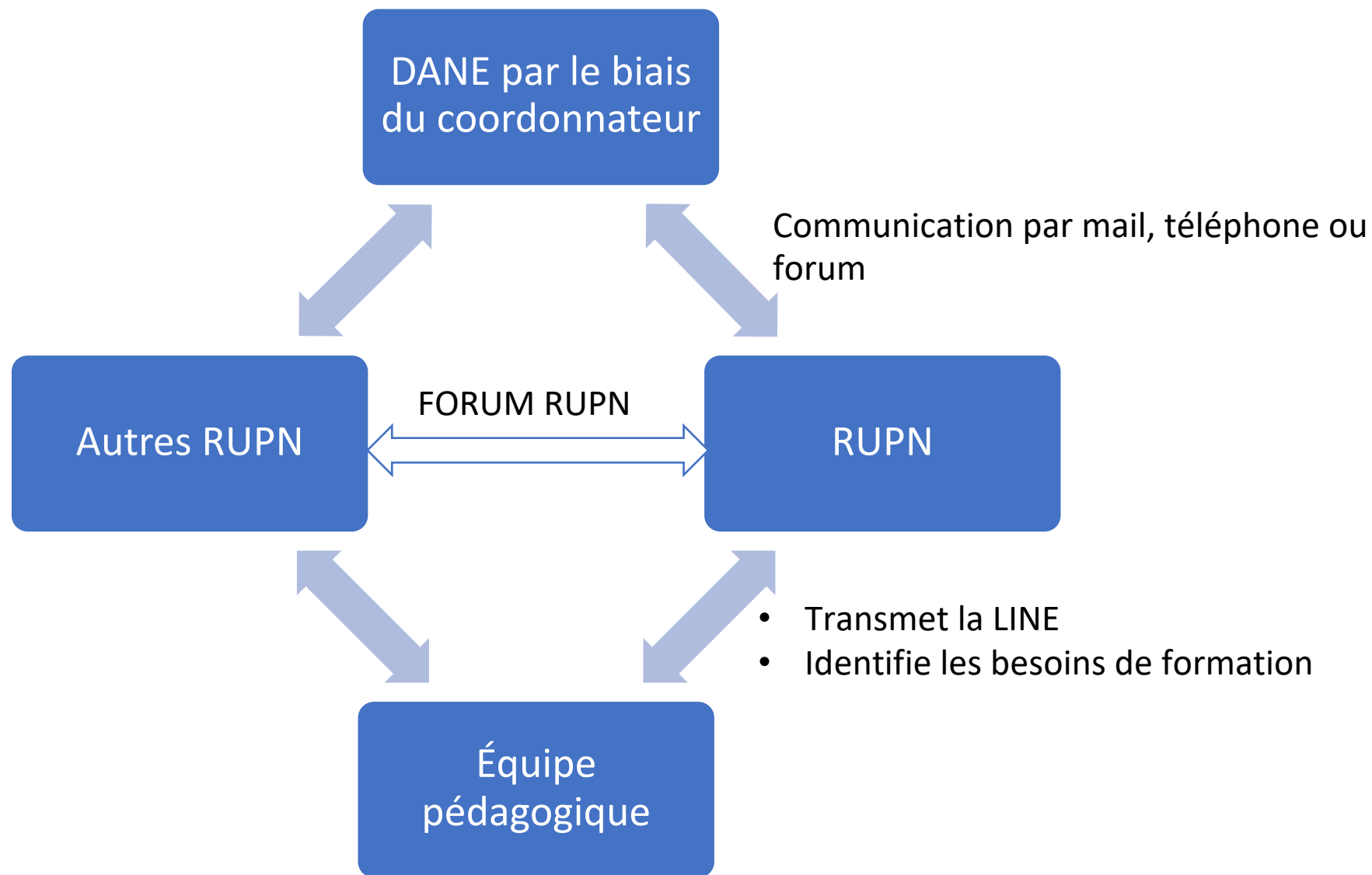
	Non réalisé	En-cours de réalisation	Réalisé
Commission numérique élargie intégrant élèves et parents. Implication de l'ensemble de la communauté éducative dans la construction du projet numérique de l'établissement.	☐	☒	☐
Réflexion d'une adaptation du règlement intérieur pour l'intégration des outils mobiles personnels.	☐	☒	☐
Intégration des élèves et des parents aux dispositifs de communication et de partage de ressources	☐	☐	☒
Renseignements de plusieurs fiches CARTOUN pour l'établissement. Fréquentation régulière de la plateforme	☐	☐	☐

Valider

Mise à jour de l'outil en 2021



Accompagnement de l'équipe pédagogique



Accompagnement de collègues dans le développement de projets pédagogiques incluant le numérique

Exemple :

Création de podcast dans le cadre de la
préparation au grand Oral

- 
- Quels outils utiliser ?
 - Modalités de restitution de la part des élèves

Accompagnement de l'équipe pédagogique pour le développement des compétences numériques des élèves



Administration des services numériques

Seul ou en collaboration



Équipement

- Identifier les besoins
- Conseil l'équipe de direction

Maintenance

- Assistance AMÉRANA
- Assistance Lycée Connecté
- Assistance Département (24)

Etre inscrit à la
LINE

Etre inscrit au
forum m@gistère
RUPN

Visiter dane@ac-bordeaux.fr

LE RÉSEAU DU SECOND DEGRÉ

Les RUPN

Qu'est-ce qu'un RUPN ?

Le Référent pour les Usages Pédagogiques du Numérique est d'abord un pédagogue. Ses compétences en matière de technologie numérique peuvent se limiter aux connaissances techniques nécessaires à la mise en œuvre d'un enseignement s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication. Sa mission s'appuie sur une bonne connaissance du contexte institutionnel et sur un bon niveau d'information concernant les bonnes pratiques pédagogiques.

La fonction a été créée par le décret du 8 septembre 2010 et prévoit une indemnité pour les enseignants exerçant ces fonctions d'intérêt collectif.

Le RUPN est nommé en début d'année par le chef d'établissement, qui saisie cette nomination dans l'application DÉCADE. Il est recommandé que cette nomination s'appuie sur une lettre de mission. [Télécharger ici un document base pour l'établissement de cette lettre de mission.](#)

Des forum d'échange

Un espace collaboratif M@gistère est dédié au réseau RUPN/DANE/IAN, au sein duquel a été mis en place des forum d'échange et de partage (forum académique, forum « outils d'OSÉ », forum « outils de Lycée connecté », forum départementaux, forum Pix).

Tous les RUPN sont abonnés à cet espace (si ce n'est pas le cas, signalez-le à dane@ac-bordeaux.fr). L'accès se fait via la plateforme M@gistère avec ses identifiants académiques.

Le Guide du RUPN



La DANE propose, en téléchargement, ce guide du RUPN, qui passe en revue les différents aspects de sa mission et les différents outils à sa disposition.

[LIEN DIRECT FORUM RUPN](#)

Les missions du RUPN



ACCOMPAGNER

Accompagner les établissements scolaires dans le développement et l'intégration du numérique éducatif.



FORMER

Organiser la formation des personnels « au » et « par » le numérique.



INFORMER & CONSEILLER

Assurer une veille technologique pédagogique
Conseiller les établissements et les personnels.



INNOVER

Participer au développement de ressources pédagogiques
Assurer la mise en place de dispositifs innovants.